Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le
ID : 085-218500387-20250224-DELCM2025_02_17-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DES BROUZILS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Jacqueline BLAIN, , M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Isabelle LACREUSE, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Bernadette MARTINEAU qui donne pouvoir à Mme Jocelyne GUIBERT
Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU

Date de la convocation : 12/02/2025
Mme Jacqueline BLAIN est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-02/17

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE D'UN ENFANT EN CLASSE ULIS

Madame le Maire expose :
Par courrier en date du 19 décembre, la Ville de Montaigu-Vendée fait part de la scolarisation d'un enfant des Brouzils en classe ULIS à l'école St Jean Baptiste au cours de l'année scolaire 2023/2024 et sollicite la Commune des Brouzils pour le versement des frais de scolarité. Le coût de cette participation s'élève à 453.76 €.

Sur sa proposition et dans le cadre évoqué, le Conseil Municipal décide de valider le versement de 453.76 € à la Ville de Montaigu-Vendée.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Jacqueline BLAIN

LE MAIRE,
Emilie DUPREY